

Société / Faits divers / Justice

## QUESTIONS À « On ne peut pas laisser tout cela en friche »

Propos recueillis par O.Bo.

---

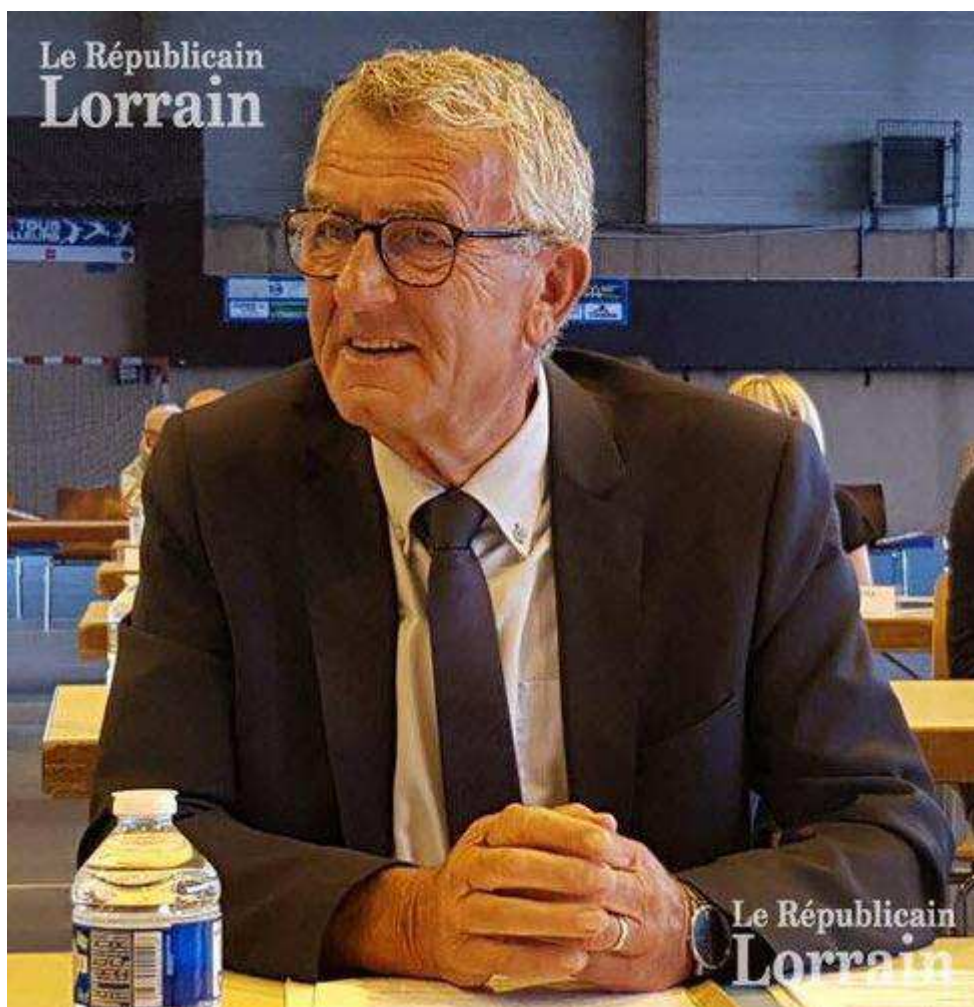


Photo RL /Archives Émilie PERROT

André BOUCHER, président de la communauté de communes de La Houve et du Pays boulageois

Quelle place occupe la CCHPB dans les projets de parcs éoliens, légions dans le pays boulageois ?

L'intercommunalité n'a pas la compétence des énergies renouvelables, mais elle perçoit les taxes liées à cette activité économique. Ces recettes fiscales représentent notre principale ressource financière (476 900 € en 2019, N.D.L.R.).

Quelle est votre position vis-à-vis du projet éolien et photovoltaïque au camp du Ban Saint-Jean ?

Le site du Ban-Saint-Jean représente environ 100 ha. C'est immense et on ne peut pas laisser tout cela en friche. Il y a suffisamment de place pour respecter le lieu dédié à la mémoire des victimes ukrainiennes. Je suis favorable à l' [implantation d'éoliennes sur la région de Boulay](#) , pourquoi ne le serais-je pas pour le Ban-Saint-Jean ? Et je n'ai rien non plus contre le photovoltaïque, du moment que l'on respecte les périmètres. On construit bien des maisons à proximité des cimetières.

Pourquoi l'intercommunalité ne s'est jamais intéressée à ce site historique pour l'aménager ou demander son inscription au titre des monuments historiques ?

Nous n'avons jamais évoqué ce sujet. Cet endroit appartenait auparavant au ministère de la Défense avant qu'il ne le cède en 2016 à [la commune de Denting pour l'euro symbolique](#). Pour l'inscription à l'inventaire des monuments historiques, c'est plutôt à l'Afu de le faire.